

Programme court de deuxième cycle en gestion du développement économique urbain

Téléphone : 514 987-4750

| Code | Titre | Grade | Crédits |
|------|---|----------------------------|---------|
| 0587 | Programme court de deuxième cycle en gestion du développement économique urbain | Attestation d'études, Att. | 9 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Trimestre(s) d'admission | Automne Hiver |
| Contingent | Programme contingenté |
| Régime et durée des études | Temps partiel : maximum trois trimestres |
| Campus | Campus de Montréal |
| Organisation des études | Cours offerts le soir Cours offerts la fin de semaine |

OBJECTIFS

Ce programme vise à spécialiser les professionnels du développement économique urbain afin qu'ils puissent intervenir dans le milieu de manière intégrée selon des principes d'équité sociale, d'intégrité environnementale et d'efficacité économique tout en considérant les plus récentes préoccupations mondiales dans ce domaine.

Au terme de ce programme, les diplômés seront en mesure :

- d'accompagner des entrepreneurs dans la réalisation de plans de développement économique urbain qui tiendront compte de la complexité du milieu, des processus de mise en œuvre et qui s'inscriront dans une dynamique de revitalisation urbaine.
- de saisir la réalité du développement économique dans un paradigme économique fondé sur : la densité et la mixité urbaine, la lutte contre les changements climatiques, la tertiarisation de l'économie, l'inclusion sociale, le savoir, la culture, les arts et la technologie.
- de comprendre les processus de consultation publique, de concertation et d'idéation encadrant la mise en route, la réalisation et le succès des projets de développement économique et d'aménagement en milieu urbain.
- de comprendre la logique et les pratiques des acteurs institutionnels, corporatifs et de la société civile intervenant en développement économique urbain.
- de comparer et de s'approprier les meilleures pratiques de développement économique en milieu urbain.
- de connaître les approches d'aménagement du territoire, de design urbain et de construction de bâtiments industriels et commerciaux les plus propices à l'essor de pôles économiques et à la revitalisation des zones anciennes propres à l'économie verte.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans une discipline ou un champ d'études liés à la gestion, à l'aménagement urbain ou territorial, à l'architecture, au génie, à l'urbanisme ou dans une discipline associée à la thématique du programme.

Un candidat dont le baccalauréat a été obtenu avec une moyenne

cumulative inférieure à 3,2 sur 4,3 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans une discipline ou champ d'études précédemment mentionné pourrait être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme.

Un candidat dont le baccalauréat a été obtenu avec une moyenne cumulative inférieure à 2,8 sur 4,3 mais égale ou supérieure à 2,5 sur 4,3 (ou l'équivalent) dans une discipline ou un champ d'études précédemment mentionné pourrait être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme à la condition de posséder une formation additionnelle et appropriée d'au moins 15 crédits universitaires (ou l'équivalent) complétés avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent).

Un candidat qui possède les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente d'au moins cinq années acquise soit par un rôle d'analyste, de conseiller ou de consultant dans une organisation impliquée dans le développement économique urbain, pourrait être admis après étude de son dossier par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme.

Les candidats qui possèdent une formation ou une expérience jugée pertinente, mais dont la préparation est jugée insuffisante en raison de lacunes dans leurs connaissances pourront être admis conditionnellement à la réussite de cours d'appoint.

Dans certains cas, une entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation pourra être exigée afin de vérifier les acquis des candidats.

Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à 25 étudiants. Un minimum de 20 étudiants inscrits est requis pour démarrer le programme.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique linguistique de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

Régime et durée des études

Le programme est offert à temps partiel seulement. La durée maximale des études est de trois trimestres.

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des prérequis. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Les trois cours obligatoires suivants (9 crédits) :

- EUT7800 Planification stratégique intégrée : le grand projet urbain
 EUT7810 Revitalisation urbaine : urbanisme nouveau des quartiers durables
 EUT7820 Praxis du développement économique urbain : du local au régional

développement. Développement économique urbain : - centralité, proximité, externalités; - diversité d'entreprenariats, économie sociale, revitalisation commerciale; - financement local, emplois locaux et structurants; - contraintes et atouts liés à la densité et à la mixité; - besoins locaux et contexte régional. Développement économique régional en milieu urbain : - économies d'agglomération; - grappes industrielles; - «branding»; - nouvelle économie; - technologies de l'information; - arts numériques et culture; - mondialisation et concurrence internationale. Dynamique du développement : - leadership, partenariat, réseautage; - politiques publiques, entreprises, société civile; - promoteurs et propriétaires immobiliers commerciaux et lieux de travail.

Modalité d'enseignement
 Cours magistral et études de cas.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe A.

DESCRIPTION DES COURS

EUT7800 Planification stratégique intégrée : le grand projet urbain

À travers l'étude du développement de grands projets urbains, ce cours vise à rendre apte l'étudiant à comprendre les aspects interdisciplinaires du développement économique urbain, la notion de planification par objectifs et l'approche participative de concertation et consultation. Sur le plan pratique, ce cours vise à outiller le conseiller en développement économique urbain pour son rôle auprès des entrepreneurs et promoteurs lors de la mise en oeuvre de leur projet. Ce cours permet aussi l'acquisition de connaissances dans l'évaluation de grands projets multifonctionnels urbains, non seulement sous les aspects de développement économique, mais aussi en matière de leur acceptation sociale et environnementale. L'accent sera mis sur l'apprentissage du vocabulaire propre au domaine du design et de l'aménagement urbain afin de pouvoir collaborer au sein d'équipes multidisciplinaires. Interaction avec les milieux, mécanismes formels de consultation, interaction en amont du projet avec toutes les parties prenantes, partenariats et méthodes de concertation. Processus de décision et gouvernance municipale, compréhension des enjeux, connaissance des acteurs, facteurs de réussite d'une entreprise. Aspects financiers, réglementaires et de gestion des ensembles immobiliers multifonctionnels. Principes de vérification diligente, compatibilité fonctionnelle, et contrôle des coûts de construction et d'opération. Évaluation pluridisciplinaire d'un projet et de sa valeur post projet générée pour la collectivité, retombées et risques croisés économiques, sociaux, politiques et fiscaux.

Modalité d'enseignement
 Cours magistral et études de cas.

EUT7810 Revitalisation urbaine : urbanisme nouveau des quartiers durables

Ce cours vise à permettre à l'étudiant l'approfondissement des aspects conceptuels et pratiques du développement durable et de sa composante environnementale, des programmes de certification (Leed) et des impacts économiques et sociaux de l'urbanisme nouveau des quartiers durables. Requalification des friches et immeubles industriels. Agenda 21, principes de développement durable local, densification, multifonctionnalité et mixité. Gestion de l'eau, des rejets industriels, déchets et des GES. Pratiques de mobilité durable et transports, intég.

Modalité d'enseignement
 Cours magistral et études de cas.

EUT7820 Praxis du développement économique urbain : du local au régional

Ce cours vise l'approfondissement des connaissances exigées pour la compréhension et la mise en application, dans une perspective de développement durable des milieux urbains, des principes d'économie urbaine et régionale de même que de la dynamique des acteurs politiques, sociaux et économiques impliqués dans le processus de

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 09/11/16, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Hiver 2013